

L'an deux mille vingt-et-un, le conseil de communauté légalement convoqué le 31 mars 2021 s'est réuni le mercredi 07 avril 2021 à 18 heures 30 au Trait d'Union à Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC, Président.

Ordre du jour :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 17 MARS 2021
1. REPRISES DES RESULTATS 2020
 2. BUDGETS PRIMITIFS 2021
 3. TAUX D'IMPOSITION 2021
 4. ATELIER BOIS PARTAGE : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION HOLLYWOOD
 5. ATELIER BOIS PARTAGE : CONVENTION AVEC LA COUVEUSE D'ENTREPRISE PACELOR
 6. CARTE DE FIDELITE ET PLATE-FORME DE E-COMMERCE : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
 7. CANDIDATURE POUR LA MAISON FRANCE SERVICES DE CHATENOIS
 8. CONVENTION AVEC FAMILLES RURALES CHATENOIS POUR LA PLATE-FORME DE MOBILITE SOLIDAIRE
 9. RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE DE MARTIGNY : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF
 10. DIVERS
-

Présents : M Gilles CHOIGNOT – M Frédéric POIRETTE - Mme Dominique HUMBERT - M Jean-Marie BIGEON – M Jean-Marie CREVISY – M Guy SAUVAGE – Mme Hélène COLIN - M Francis BAUNIN - M Michel HUMBLOT – M Christophe COIFFIER - Mme Lydie JODAR - M Gérard DUBOIS – M Jean-Marie MARC – Mme Véronique THIoT - M Stéphane LEBLANC - M Gilles HURAU – Mme Aurélie PIERSON – M Thierry CALIN - M Damien LARGES – Mme Nadine HENRY - M Christian ALBERTI – M Cyril VIDOT – M Daniel ROGUE – Mme Dominique PERINEL-ROUSSEL - M Gérald AUZEINE - Mme Marie-Christine SILVESTRE – M Jean-Noël LAPREVOTTE - Mme Jenny WILLEMIN – Mme Michelle THUUS-DUPIRE – M Didier DRUAUX – M Bernard MARTIN – M Jean-Jacques MIATTA – M Simon LECLERC – Mme Muriel ROL - M Patrice BERARD – Mme Martine DEMANGEON – M Jean-Marie ROCHE - Mme Rachel PAUTRAT - M Allan MARQUES – M Jean SIMONIN - M Cyprien LEMAIRE – Mme Sandrine FARNOCCHIA - M Xavier HENRY - M Jean-Charles MOUGINOT – M Denis ROLIN - M Philippe BRISSSE - M Patrice NOVIANT – Mme Jacqueline VIGNOLA – M Philippe EMERAUX - M Maurice AUBRY – Mme Sandra SOMMIER – M Jean-Luc ARNAULT – M Claude CLEMENT – M Robert DUVAL – M Vincent KINZELIN - M François FAUCHART – M Didier MAGINEL – Mme Roxane BAPTISTE-CAMBRAYE - M Patrick CHILLON - M Bertrand HUMBLOT.

Absents excusés : Mme Agnès FORAY – M Joël FRANCAIS - M Jean-Luc JEANMAIRE – M Bruno ORY - Mme Estelle CLERGET - M Jean-Marie LOUIS – Mme Chantal GODARD – M Yvon HUMBLOT - M Joël BRESSON - M Didier POILPRE - Mme Sandra COMOLLI-GRANDVILLEMIN – Mme Lys TULPIN – M Laurent GALAND - M Philippe HUREAU – M Jean-Philippe HOFER - Mme Monique SIMONET – Mme Marie-Agnès HARMAND – Mme Florence LAMAZE - Mme Agathe TISSERON - M Michel LALLEMAND - M Jean-Claude MARMEUSE - M Jean-Marie TROUSSELARD - M Grégory BARRET.

Pouvoirs :

M Claude COHEN donne pouvoir à M Guy SAUVAGE
M Frédéric DEVILLARD donne pouvoir à Mme Hélène COLIN
Mme Mathilde ROBERT donne pouvoir à M Guy SAUVAGE
Mme Rose-Marie BOGARD donne pouvoir à M François FAUCHART
Mme Elisabeth CHANE donne pouvoir à Mme Hélène COLIN
M Stéphane PHILIPPE donne pouvoir à M Simon LECLERC
Mme Isabelle CARRET-GILLET donne pouvoir à M Cyril VIDOT
Mme Danielle LEBLANC donne pouvoir à M Cyril VIDOT
Mme Claudine DAMIANI donne pouvoir à M Patrice BERARD
M Jean-José DA CUNHA donne pouvoir à Mme Muriel ROL
Mme Mireille CHAVAL donne pouvoir à M Jean SIMONIN
Mme Marie-Françoise VALENTIN donne pouvoir à M Jean SIMONIN
M Dominique SEGURA donne pouvoir à M Allan MARQUES
Mme Grazia PISANO donne pouvoir à M Allan MARQUES
Mme Frédérique SZATKOWSKI donne pouvoir à Mme Muriel ROL
M Christophe LAURENT donne pouvoir à Mme Sandrine FARNOCCHIA
M Jean-Yves VAGNIER donne pouvoir à M Didier DRUAUX
Mme Géraldine DESTRIGNEVILLE donne pouvoir à M Vincent KINZELIN

Nombre de conseillers en exercice : 101
Présents : 60
Votants : 78

2021-031

1. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2020

Il est proposé au Conseil de Communauté de reprendre et d'affecter, au vu des résultats d'exécution sur les comptes de gestion 2020 les résultats de clôture comme suit :

BUDGET GENERAL -230

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 : 1 040 984.63

Résultat antérieur reporté : 1 078 276.93

Résultat reporté (BA TRANSPORT) : 23 307.07

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 : 2 142 568.63

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020 : 158 247.93

Résultat antérieur reporté : - 9 924.55

Résultat reporté (BA TRANSPORT) : 57 661.42

Résultat section investissement **C/001 Excédent : 205 984.80**

Solde des restes à réaliser : + 776 556.62

Résultat de la section d'invest avec RAR : +982 541.42

Affectation sect Investissement **C/ 1068 : 100 000**

Report de l'excédent de fonctionnement C/002 : 2 042 568.63

BUDGET annexe CAFE RESTO -231

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 : 11 046.61

Résultat antérieur reporté 0

Résultat à affecter Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 : 11 046.61

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020 : 935.20

Résultat antérieur reporté : -13 400.15

Résultat section Investissement C/ 001 déficit cumulé au 31/12/2020 : - 12 464.95

Solde des restes à réaliser : 0

Résultat de la section d'invest avec RAR (déficit) - 12 464 .95

Affectation obligatoire sect investissement C/1068 : 11 046.61

Report de l'excédent de fonctionnement C/ 002 : 0

Déficit d'investissement à reprendre C/001 : - 12 464.95

BUDGET ANNEXE OM/ DECHETTERIE -232

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 : + 28 476.28

Résultat antérieur reporté : - 17 573.56

Résultat de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 : + 10 902.72

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020 : +14 485.41

Résultat antérieur reporté : +171 472.81

Résultat section investissement global cumulé au 31/12/2020 C/001 : + 185 958,22

Solde des restes à réaliser : - 7 150

Résultat de la section d'invest avec RAR : +178 808.22

Report de l'excédent de fonctionnement C/ 002 :+ 10 902.72

BUDGET annexe ZAC - 234

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 : + 50 345.89

Résultat antérieur reporté : + 274 370.66

Résultat à affecter Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 : + 324 716.55

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020 : +525.40

Résultat antérieur reporté : + 34426.15

Résultat section investissement C/ 001 excédent : + 34 951.55

Solde des restes à réaliser : 0

Résultat de la section d'invest avec RAR : + 34 951.55

Report de l'excédent de fonctionnement C/ 002 : 324 716.55

BUDGET annexe TRANSPORT SCOLAIRE -235

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 : 0

Résultat antérieur reporté au Budget Général 230 : 23 307,07

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020 : 0

Résultat antérieur reporté au Budget Général : 57 661,42

BUDGET annexe Bâtiment Relais de CHATENOIS -236

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 : - 919.58

Résultat antérieur reporté : - 7 085.70

Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 : - 8 005.28

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2020 : - 3 505.54

Résultat antérieur reporté : + 32 384.44

Résultat section investissement C/ 001 : + 28 878.90

Solde des restes à réaliser : 0

Résultat de la section d'invest avec RAR : + 28 878.90

Affectation sect investissement C/ 1068 : 0

Report du déficit de fonctionnement C/002 : - 8 005.28

Report excédent d'invest C/001 : + 28 878.90

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Décide par 78 voix pour

- **DE VALIDER** ces reprises anticipées de résultats.

2021-032

2. BUDGETS PRIMITIFS 2021

Il est proposé au conseil de communauté d'adopter les budgets suivants

- **BUDGET PRINCIPAL**
- **BUDGET ANNEXE OM/DECHETTERIE**
- **BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES**
- **BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS DE CHATENOIS**
- **BUDGETS ANNEXES CAFE RESTAURANT « Au Pays de Jeanne »**

➔ **Le report des restes à réaliser 2020 suivants :**

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses d'investissement : 1 578 189.38€

Recettes d'investissement : 2 354 746.00€

BUDGET ANNEXE OM /DECHETTERIE

Dépenses d'investissement : 7 150.00€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Décide par 78 voix pour,

- **D'ADOPTER** les budgets primitifs 2021.
-

3. TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
Décide par 78 voix pour

- **DE FIXER** les taux d'imposition pour 2021 (inchangés) comme suit :
 - Taxe d'habitation : **6.25%**
 - Taxe sur le foncier bâti : **1.83%**
 - Taxe sur le foncier non bâti : **4.13%**
 - Cotisation Foncière des Entreprises : **23.68%**

 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :
 - Secteur A (Neufchâteau et Liffol-le-Grand) : **10.24%**
 - Secteur B (autres communes) : **9.98%**
 - Secteur C (13 communes expérimentation) : **9.98%**
-

4. ATELIER BOIS PARTAGE : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION HOLLYWOOD

Pour faciliter la gestion de l'atelier bois partagé, l'association HOLLYWOOD a été créée le 30 mars 2021.

Cette association a pour but de constituer un tiers-lieu dédié à l'innovation, à l'entrepreneuriat et à la transmission des savoir-faire. Un lieu de création et de partenariat entre les acteurs privés et publics, un carrefour d'échanges et de rencontres entre professionnels du bois et de l'ameublement. HOLLYWOOD s'articulera avec les centres de formation du territoire (AFPIA, SEP, GRETA), les associations d'insertion CHANTIERS SERVICES, EMMAUS et d'autres associations ainsi que la couveuse PACELOR afin de faire émerger des talents entrepreneuriaux. Étudiants et particuliers pourront en tant qu'adhérent utiliser ce tiers-lieu en bénéficiant d'un encadrement technique. L'atelier a également pour objectifs de développer la conception et fabrication dans le domaine des métiers d'art. Formations et journées à thème seront également proposées.

Un tiers-lieu où se dérouleront :

- Formations (dont prévention et sécurité)
- Animations/démonstrations
- Evénements : coworking/conférences/projets culturels
- Promotion de la filière bois/ameublement et de son écosystème
- Synergie entre partenaires (écoles, centres de formation, association, entreprises...)
- Emergence d'initiatives entrepreneuriales (couveuse d'entreprise)
- Partenariats et projets innovants
- Information et communication pour un accès tout public

La convention d'objectifs et de moyens a pour but de fixer les modalités de mise à disposition des lieux et des équipements (notamment la gestion de la sécurité, des locaux, des équipements, des assurances, de la prise en charges des fluides et du chauffage), l'appui en ingénierie de la CCOV au démarrage de l'activité de l'atelier et de l'association.

La convention prévoit enfin un soutien financier de la CCOV à hauteur de 15 000 € TTC correspondant à la réalisation des objectifs co-définis sous forme d'une subvention.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,
Décide par 78 voix pour

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat, annexée à la présente, avec l'association HOLLYWOOD pour un montant sur trois années de 15 000 € TTC.
 - **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes au Budget Général en DM.
-

5. ATELIER BOIS PARTAGE : CONVENTION COUVEUSE D'ENTREPRISE PACELOR

L'un des principaux objectifs du projet d'atelier Bois Partagé est de faire émerger de nouvelles entreprises dans les métiers du bois, de l'ameublement, des métiers d'art et de l'ameublement. Le partenariat envisagé ici avec l'association ALEXIS et portant de la couveuse PACELOR permet de répondre à cet objectif.

La couveuse PACELOR permet de tester un projet d'entreprise sans que le porteur de projet n'ait besoin de s'immatriculer pendant une durée de 2 à 3 ans en travaillant sous la couverture juridique de PACELOR. Une fois dans la couveuse PACELOR, le porteur bénéficie à la demande d'un accompagnement dans les domaines comme la comptabilité, le juridique, le démarchage commercial, la gestion des ressources humaines, le numérique (site internet), la communication, etc. L'équipe PACELOR se compose notamment d'un avocat, d'un expert-comptable, d'experts en création de site internet et référencement etc...

La création de l'association HOLYWOOD qui va gérer l'ouverture de l'atelier bois partagé d'ici juin 2021 permet d'établir un partenariat avec PACELOR et d'envisager de faire de l'Atelier Bois Partagé de Neufchâteau, le Pôle ameublement de la couveuse PACELOR, dont le champ d'intervention s'ouvre sur le Grand Est.

Les étudiants qui voudront se lancer dans l'aventure entrepreneuriale auront donc l'atelier bois partagé avec ses équipements et l'accompagnement de la couveuse d'entreprises pour toutes les étapes de création de leur entreprise.

Pour favoriser la création d'entreprises du bois sur le territoire, la collectivité soutiendra chaque projet à raison de 2 000€ par année de présence dans la couveuse.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,
Décide par 78 voix pour

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'occupation jointe

2021-036

6. CARTE DE FIDELITE ET PLATEFORME DE E-COMMERCE : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le conseil communautaire du 29 septembre 2020 a voté le soutien financier de la CCOV au projet de carte de fidélité intercommunale (« carte Happy ») porté par l'association des commerçants de Neufchâteau.

Los de son Assemblée Générale Extraordinaire, le 15 mars 2021, l'association Dynamic UNAE (Union Néocastrienne des Acteurs Economiques) est devenue Dynamic AEROV (Acteurs économiques Réunis de l'Ouest Vosgien). Les statuts ont été modifiés et les adhérents des autres communes de la CCOV peuvent à présent intégrer l'association.

Le projet de carte fidélité de l'association suit son cours. Pour rappel cette carte est une carte de fidélité numérique et physique à l'échelle intercommunale et utilisable toute l'année. Elle sera valable dans tous les petits commerces de la CCOV et permettra également de financer des animations par l'association. Le modèle économique est un programme de fidélité cagnottage / décagnottage collectif.

C'est une subvention de 19 399,80€ qui a été votée le 29 septembre 2020 par le Conseil Communautaire en plus du financement de 8 314,20€ du FISAC. Ce plan de financement initial peut être amendé en ajoutant un financement Leader grâce à une enveloppe supplémentaire qui pourrait intervenir en fin d'année.

En conséquence, il a été soumis à la Commission de développement économique du 24 mars 2021 d'ajouter au plan de financement initial une enveloppe pour des « bons d'achat » qui permettront à Dynamic AEROV de « booster » l'opération au démarrage de leur carte HAPPY.

LEADER = Carte de fidélité et Market place	Intervention CCOV	Montant
LEADER	avance remboursable	22 448,34 €
CCOV subvention	subvention	2 494,26 €
Autofinancement AEROV	- €	2 771,40 €
FISAC = Bons d'achats	Intervention CCOV	Montant
FISAC	avance remboursable	7 500 €
Subvention CCOV sur FISAC	subvention	10 000 €
Autofinancement	subvention	7 500 €
	total avance remboursable CCOV	22 448 €
	total subvention CCOV	19 994 €
	total subvention FISAC	7 500 €
	total autofinancement AEROV	2 771,40 €

Le montant des bons d'achat serait de 1 000 €/commerce participant à la carte de fidélité dans la limite de 25 000€ et sur présentation des contrats d'engagement signés. Les cartes seraient créées et créditées par les commerçants directement avec les bons d'achats.

La commission a donné un avis favorable au principe et au montant des bons d'achats ainsi que sur le nouveau plan de financement.

Avec ce nouveau plan de financement, la CCOV devra préfinancer l'opération en raison de la trésorerie limitée de l'association et du versement tardif de la subvention leader.

Pour valider ce nouveau plan de financement un avenant sera proposé à Dynamic AEROV pour modifier l'intervention de la CCOV.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,
Décide par 78 voix pour

- **DE SUBVENTIONNER** AEROV à hauteur de 19 994 € pour le projet de carte de fidélité/market place
- **DE VERSER** l'avance remboursable de 22 448.34 € pour préfinancer la subvention leader
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant avec AEROV

2021-037

7. CANDIDATURE POUR LA MAISON FRANCE SERVICES DE CHATENOIS

La commune de Châtenois a investi dans la réhabilitation d'un bâtiment dans le but de mener un projet communal au rez-de-chaussée, et une maison de services au public (MSAP) à l'étage, en y associant la CCOV. La CCOV exerce la compétence maison de services au public et a investi dans le mobilier et l'équipement informatique du lieu. Ce nouveau service doit ouvrir en mai 2021.

Il sera doté d'un espace d'accueil mutualisé avec l'association Familles Rurales pour la mobilité solidaire, d'un espace informatique muni de 4 postes pour une utilisation en accès libre ou pour être accompagné à la réalisation de différentes démarches administratives à faire en ligne. Cinq bureaux accueilleront les partenaires de la France Services dont un permanent pour l'ADMR de Châtenois.

Une MSAP peut être labellisée France Services si elle respecte la charte nationale d'engagement. Cette dernière est le gage d'une qualité d'accueil, d'une accessibilité aux services et d'un maillage renforcé ainsi que d'un engagement des opérateurs France Services. Elle ouvre également à un financement de l'Etat et du fonds inter-opérateurs.

Le service doit fonctionner 24h/semaine avec 2 agents formés. Afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement, il a été proposé à la commission de mutualiser un poste avec l'agent embauché par Familles Rurales Châtenois pour la mobilité solidaire à hauteur de 17h.

Pour venir compléter et renforcer notre réseau France Services et ses antennes dans les agences postales communales, la commission a émis un avis favorable au dépôt d'une demande de labellisation pour France Services Châtenois.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,
Décide par 78 voix pour

- **DE DEPOSER** un dossier pour la labellisation France Services de la MSAP de Châtenois
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'engagement France Services pour la MSAP de Châtenois

8. CONVENTION AVEC FAMILLES RURALES CHATENOIS POUR LA PLATEFORME DE MOBILITE SOLIDAIRE

L'association Familles Rurales de Châtenois a souhaité porter une action du Contrat Local de Santé de l'Ouest Vosgien pour favoriser l'accès au soin, à savoir la gestion d'une plateforme de mobilité solidaire. L'objectif est de répondre à un besoin de mobilité pour des personnes fragiles par une mise en relation avec des conducteurs bénévoles. Un partenariat renforcé est proposé aux membres du Conseil Communautaire avec la mutualisation du personnel et des locaux France Services à Châtenois.

Le projet de mobilité solidaire a été présenté par l'association lors de la commission Enfance-Scolaire-Social-Santé, le 08 mars 2021. La commission a validé le principe de cette action.

Une convention de partenariat est présentée aux membres du Conseil Communautaire.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

Décide par 78 voix pour,

- **VALIDER** la présente convention de partenariat
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention

9. RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE DE MARTIGNY : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF

Par une délibération du 17 mars 2021, le Conseil de Communauté a validé l'APD du projet de rénovation thermique de l'Ecole de Martigny pour un montant estimatif de travaux à 384 835€ HT.

Les travaux étant localisés pour partie sur les espaces dédiés au service périscolaire (garderie, salle d'évolution, etc...), il est possible de bénéficier d'une aide de 60% de la Caisse d'Allocation Familiale sur ces travaux.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

Décide par 78 voix pour,

- **DE SOLLICITER** l'aide de la CAF sur les travaux de rénovation thermique de l'école de Martigny